VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810 Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, receveur, contre Mme Victorine Lewis, pour forclore l'hypothèque, etc.

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée sur ladite pétition de Johnston Armstrong, receveur, et sous l'autorité en moi investie par ledit décret je procéderai de vendre à l'enchère publique à la maison de Cour de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, à l'entrée de cela sur l'allée St Antoine en la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI le 20me jour d'août 1901, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 11, sur un plan dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 30 septembre 1869, et déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire, d'après lequel dit plan le dit lot de terre est dans l'ilet No 5 borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lizardi, et mesurant 25 pieds de face à la rue Lizardi sur 118 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. B. KRUTTSCHNITT,
Maître spécial des requêtes à la Chancellerie.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810 Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, receveur, contre George M. Cogan pour forclore l'hypothèque, etc.

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, sur ladite pétition de Johnston Armstrong, receveur, et sous l'autorité en moi investie par ledit décret je procéderai de vendre à l'enchère publique à la maison de cour de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, à son entrée sur l'allée St-Antoine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le vingtième jour d'août 1901 à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Villeré, Séguin et Bartholomew, désigné comme lot No huit, sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, le 1er novembre 1865, et annexé à un acte passé pardevant R. Beauy, notaire, le 15 décembre 1865, lequel dit lot mesurant, en mesure américaine, 35 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Patterson sur une profondeur de 113 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la dite ligne le séparant du lot No 7, et 112 pieds 10 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté, et 32 pieds 2 pouces et 1 ligne dans le fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. B. KRUTTSCHNITT,
Maître spécial des requêtes à la Chancellerie.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810—Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, receveur, contre Joseph Catalanotte, pour forclore l'hypothèque, etc.

EN VERTU de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district Est de la Louisiane rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée sur ladite pétition de Johnston Armstrong, receveur, et sous l'autorité en moi investie par ledit décret, je procéderai de vendre à l'enchère publique à la Maison de Cour de la Cour civile de District Paroisse d'Orléans, à l'entrée de cela sur l'allée St Antoine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, MARDI, le 20me jour d'août 1901, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans la ville de la Nouvelle Orléans, situé dans le Troisième District de ladite ville, dans l'ilet No 146, borné par les rues Chartres, Port, St-Ferdinand et Architecte, désigné par le No 1, sur un plan dressé par L. H. Pilié, député-voyer de ville, en dite ville, lequel dit lot formant l'encoignure des rues Chartres et Port, et mesurant 26 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Chartres et s'étendant sur la rue Port 128 pieds 1 pouce et 3 lignes à la rue Architecte, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Conditions—Comptant sur les lieux

E. B. KRUTTSCHNITT,
Maître spécial des requêtes en chancellerie.

20 juil—20 21 28—août 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Feliciana R. Miles vs New South Building and Loan Association.

No 12,810 Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de la pétition de Johnston Armstrong, receveur, contre Mary McCabe, épouse de Peter Strehle, pour forclore l'hypothèque, etc.

EN vertu de et conformément à un décret de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, rendu dans la cause ci-dessus intitulée, sur ladite pétition de Johnston Armstrong, receveur, et sous l'autorité en moi investie par le décret, je procéderai à la vente aux enchères publiques à la Maison de Cour de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, à l'entrée sur l'allée St Antoine en la ville de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, treizième jour d'août 1901, à midi, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre situé en la ville de McDonoghville, paroisse de Jefferson, Louisiane, désigné par le numéro 2, dans l'ilet No 83, borné par les rues Perilliat, Monroe, Madison et Anson, ladite portion de terre mesurant 34 pieds 3 pouces 3 3/7 lignes de face à la rue Madison, et courant dans le fond 120 pieds entre lignes égales et parallèles. Ladite propriété est bornée dans le fond par la propriété de Louis McCabe, le lot No 15, dans le haut par lot No 3, et dans le bas par le lot No 1 la propriété de Mme Johanna McCabe.

2° Un autre lot de terre situé dans le même ilet, désigné par le numéro 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Anson et courant en arrière une distance de 120 pieds entre lignes égales et parallèles (le tout duquel apparaîtra plus en plein en se référant à un devis annexé à un acte de vente pardevant L. L. Langridge, 21 juillet 1891); ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Conditions—Comptant sur les lieux.

E. B. KRUTTSCHNITT
Maître spécial des requêtes à la Chancellerie.

14 juil—14 21 28—août 4 11 13

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix du Premier District.

Le joli cottage et résidence en bois à un étage et mansarde No 817 rue Girod, près de Carondelet.

Succession de Gus T. McCune.

No 65,306—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul encanteur—Bureau 727 rue Commune—le MARDI, 13 août 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé, daté le 8 juillet 1901, je re et pour le compte de la succession de Gus T. McCune, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, Lafayette et Baronne, désigné comme lot No 21, dans l'ilet No 233, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent du grand cottage simple en bois à un étage avec mansarde confortablement distribué, No 817 rue Girod, près de la rue Carondelet, contenant vestibule, galerie sur le devant et sur les côtés 10 à 12 chambres, chambre à bain, deux citernes hangar dans le fond et sur le côté, gaz, hydrant, et banquette en Schillinger, cour pavée et dans son ensemble excessivement confortable dans une localité centrale, et à portée de toutes les commodités.

Conditions Comptant—Acte de vente et les timbres des E. U. aux frais de l'acquéreur pardevant Wynne Rogers, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1901, un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

14 juil—14 21 28—août 11 13

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

SPLENDIDES TERRAINS POUR BATIR.

Rues Canal, Douane, St-Patrick et Bernadotte.

Alfred Lawrence Bergamini et als. vs. Marion May Bergamini et als.

No 65,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—

MARDI, le 27 août 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à deux jugements de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le premier rendu le 12 juillet 1901, et signé le 18 juillet 1901, dans l'affaire en partage de A. L. Bergamini vs M. M. Bergamini, No. 65,401, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé; et le second jugement rendu et signé le 20 juillet 1901, dans la succession de David Louis Bergamini, No 26,856, Division D, par l'Hon. W. B. Sommerville, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue pardevant M. S. Mahoney, notaire public, le 19 juillet 1901, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt-deux certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, St Patrick et Bernadotte, les dits lots sont numérotés de 1 à 8 inclusivement, et de 11 à 24 inclusivement et mesurant comme suit à savoir: Lots Nos 1 à 8 inclusivement mesurant chacun 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face sur la rue Canal, par 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et lot No 1 forme l'encoignure des rues Canal et St Patrick, Lots 11 et 12 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces, 3 lignes de face à la rue Bernadotte sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lots 13 à 22, inclusivement, mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Douane sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lot 13 formant l'encoignure des rues Douane et Bernadotte, et lot 22 l'encoignure des rues Douane et St Patrick. Lots 23 et 24 mesurent chacun 28 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue St Patrick sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans pour billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication publique, arpentages, si on le désir aux dépens des acquéreurs, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901 en plus et au-dessus du prix d'adjudication; faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente incluant les timbres du revenu pardevant A. J. Cahill, notaire public aux frais des acquéreurs.

27 juil—27 28—août 4 11 18 25 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William B. Fahey.

No 60,500—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 6 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté 1er juillet 1901 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent, en congé, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dupré, White et Abadie, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double désigné par les Nos 2727 et 2729 rue Onzaga.

Conditions, Comptant—L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication, et devant assumer de payer les taxes de 1901 en plus et au-dessus du prix d'adjudication.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amanda Roca, femme de George L'Hote.

No 60,699 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 30 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 24 juin 1901, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 58 dans Hurtsville, borné par les rues Arabella, Joseph, Hurst, et Jeannette et désigné comme lot No — et mesurant 30 pieds de face sur la rue Arabella par 122 pieds plus ou moins de profondeur et face sur la rue Jeannette, lequel dit lot forme l'encoignure des rues Arabella et Jeannette. Les améliorations comprennent une jolie résidence simple en bois à deux étages contenant corridors, salons, salle à manger, cuisine, office, 3 chambres à coucher, cabinet de toilette, bains, etc, et est connu comme No 1443 rue Arabella.

2° Cinq certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 310, borné par les rues Orléans, St Pierre, Rochblave et Tonti, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 5, 6, 15, 16 et 17 et mesurant comme suit:

Lot No 5 mesurant 27' 10" 5''' de face à la rue Orléans sur 57' 3" 3 1/2''' de profondeur.

Lot No 6 mesurant 30 de face à la rue Orléans sur 57' 3" 3 1/2''' de profondeur.

Lots Nos 15 et 17 mesurant chacun 30' de face à la rue St Pierre sur 57' 3" 3 1/2" de profondeur; et

Lot No 16 mesurant 27' 10" 5''' de face à la rue St Pierre sur 57' 3" 3 1/2''' de profondeur

Conditions:—Pour la propriété premièrement décrite l'acquéreur devant assumer le paiement de trois certains billets à recevoir pour la somme de $619.81, chacun daté le 9 août 1898 et payable à un, deux et trois ans de date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur par acte de S. Titche, notaire daté le 9 août 1898 sur ladite propriété avec privilège de vendeur hypothèque et toutes les autres clauses usuelles, et la balance s'il y en a, comptant.

Pour les propriétés deuxièmement décrites, les acquéreurs devant assumer le paiement d'un certain billet à recevoir pour la somme de mille dollars, daté le 23 février 1899, payable un an après date et portant huit pour cent d'intérêt par an, du 9 mars 1901 jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, par acte de Jules F. Meunier, notaire, daté le 9 mars 1899, sur lesdites secondes propriétés, avec privilèges de vendeur et hypothèque, et toutes les autres clauses usuelles, et la balance s'il y en a, comptant.

Et par rapport à chacune des propriétés premièrement et deuxièmement décrites les acquéreurs devant assumer à payer au-dessus et en plus et au dessus du prix de l'adjudication les taxes de 1901, et les timbres du revenu intérieur des E. U. sur les actes de vente. Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

29 juin—29— juil 7 14 21 28 à date

Succession de Anna M. Bohnet

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,590—Division C—Attendu que Albert Bohnet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Anna M. Bohnet, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL,
Greffier.

J. T. Nix avocat.

24 juil—24 28—août 2

Succession de Mme Christine Seiler, veuve de John Bohler, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,695—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Eugène F. Bohler, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL,
Greffier.

Dart et Kernan, avocats.

24 juil—24 28—août 2

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage simple en bois, No 1801 rue Short, à l'encoignure Hickory.

—ET—

Résidence double Nos 7923 et 7925 rue Hickory.

Mme Marie Melançon, femme de Camper Wilson, versus son mari.

No 63,316, Division B, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 1er août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 juin 1901, et signé le 24 juin 1901, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 246, borné par les rues Short, Hickory, Fern et Cohn, désigné par le No 22 sur un plan de 2093 lots de terre dans Carrollton, fait par Castaing et Celles, daté le 15 mars 1866, déposé en l'étude de J. D. Augustin, notaire. Et ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et ledit lot formant l'encoignure des rues Hickory et Short

Les améliorations comprenant un cottage simple en bois contenant galeries sur la façade et le côté et cinq chambres citerne, hangar, etc. La maison est retirée de la banquette derrière une barrière en pieux, elle est connue comme le No 1801 rue Short. Dans le fond du lot est une jolie résidence double en bois contenant de chaque côté deux chambres avec foyers, etc; citerne dans la cour, allée de chaque côté, et est connue comme les Nos 7923 et 7925 rue Hickory

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes de 1901 et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu s'il y en a aux frais des acquéreurs, pardevant M. C. Soniat, notaire.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Jayme Magi.

No 59,153 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Partage parmi les héritiers. Vente de la propriété No 1120 rue Ursulines et lot vacant contigu à cela.

VENTE A 11 HEURES, A. M.

Moi, Auguste Huard, un encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 9 janvier 1901, et signé le 15 janvier 1901, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la dite Cour, Division D, et en vertu d'un ordre sur une motion daté le 10 juillet 1901, aussi rendu dans cette affaire, je vendrai à l'encan MERCREDI, le 28 août 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido en cette ville, la ci-après décrite propriété foncière à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, ou en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ursulines, St Claude, Remparts et St Philippe, ledit lot est désigné par le No 34 et mesurant 30 pieds de face à la rue Ursulines, sur 122 pieds de profondeur plus ou moins.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite à côté de la rue Remparts et mesurant (3) trois pieds de face sur la rue Ursulines par soixante (60) pieds de profondeur plus ou moins, étant la même propriété acquise par le dit défunt Jayme Magi, par achat de M. A. et P. G. Levasseur d'après un acte passé pardevant A. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 17 septembre 1879, [illegible]

3° Un autre certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme une partie du lot No Trois (3) sur un plan de L. Surgi, ancien voyer de l'ancienne municipalité No Un de cette ville et ladite portion de terre mesurant, en mesure américaine, 35' 2" 5''' de face à la rue Ursulines sur 65' 3" 2''' de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le défunt Jayme Magi, par achat de Pierre Leblanc, d'après l'acte de vente passé pardevant John G. Barnett, ancien notaire en cette ville, le 13 janvier 1881, enregistré dans le bureau des transferts de cette ville, dans le livre, 113 folio 593

Les dites ventes devant être effectuées à l'enchère publique par moi, le dit encanteur, d'après les ci-après termes et conditions, à savoir: un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur datés à la date de l'adjudication et portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garantis par lien ou privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue: l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité le pacte de non-aliénation, et le 5 pour cent honoraire d'avocats, clause en cas de procès pour enforcer le paiement des billets, les tranfers de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, etc.

L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1901, en plus et au-dessus de son enchère et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication et de payer tous les timbres du revenu devant être apposés à l'acte de vente.

Actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD,
Encanteur indépendant.

G. V. Soniat, Louis P. Bryant, Hy Chiapella
Chas. J. Théard, avocats.

Voyez les plans à la Bourse.

28 juil—28—août 4 11 18 25 28

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Doubles et Simples. 1224-1226-1228, rue Arts, entre Villeré et Urquhart.

Entourés de toutes commodités et de propriétés qui se louent toujours.

Succession de Henry Schultz ou Schuldt.

No 64,911—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

Il sera vendu à l'enchère publique le MERCREDI, 31 juillet 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau No 830 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, datée et signé le 26 juin 1901 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Musique, Villeré, Arts et Urquhart, désigné par le No 10, sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19 juin 1901, et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts, la même largeur dans le fond, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet, désigné par le No 9 sur ledit devis, et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple, 1224 rue Arts, contenant 4 chambres et corridor, toutes plâtrées, 2 chambres dans la bâtisse de côté, citerne, avec foyer dans toutes les chambres.

Le cottage double, 1226 et 1228 rue Arts, contenant 3 chambres, galerie et cuisine, citerne etc., de chaque côté. Terrain élevé.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, à 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être payés par les acquéreurs.

29 juin—29 30—juil 7 14 21 28 31

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE

VENTE EN PARTAGE

—EN—

Propriétés foncières

—DANS LE—

DEUXIEME DISTRICT

SUR

PROPRIETES

—DE—

VALEUR

—ET—

Rémunératives

—POUR—

MAGASINS

—ET—

RÉSIDENCES

AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente par ordre de cour,

SUCCESSION DE

BERNARD A. KERNAN,

No 51,432—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Plans exhibés à la Bourse des Encanteurs.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—Le JEUDI, 1er août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour le 24 juin 1901 et signé le 28 juin 1901 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés qui suivent:

1. UNE BELLE RESIDENCE ET MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES, Nos 521 et 523 RUE ROYALE, ENTRE LES RUES ST LOUIS ET TOULOUSE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 62 lequel est borné par les rues Royale, St Louis, Toulouse et Bourbon, mesurant à tout plus ou moins, en mesure américaine, conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant Michel V. Dejan, notaire en cette ville, en date du 5 juillet 1896, trente et un pieds, onze pouces de face sur la rue Royale par cent quatre-vingt douze pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté parallèle à la rue St Louis et par une profondeur de cent cinquante neuf pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne de côté vers la rue Toulouse, de là s'élargissant de deux pieds un pouce et trois lignes [illegible] profondeur de 32 pieds sur la ligne vers la rue Toulouse et trente quatre pieds de largeur dans le fond, et est désigné par les numéros municipaux 521 et 523 rue Royale.

Les améliorations consistent en une belle résidence et magasin en briques à trois étages; le rez de chaussée est occupé comme magasin, et est connu comme le N. O. Chocolate Works, et contient magasin, bureaux, entrepôt et une bâtisse en briques à trois étages dans le fond en usage comme fabrique; les premier et deuxième étages sont occupés comme résidences et contiennent galeries devant et derrière, vestibules et seize chambres; toutes les chambres dans le corps du logis sont bien finies et tapissées; la bâtisse est en bonne condition; cheminées en marbre dans les chambres principales et le gaz partout. Le loyer du rez de chaussée est $25 par mois; la balance de la maison $45; loyer total par mois, $70.

2. SPLENDIDE MAGASIN ET RESIDENCE EN BRIQUES A 3 ETAGES No 526 RUE ROYALE, ENTRE TOULOUSE ET ST-LOUIS.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St Louis et Toulouse, mesurant vingt et un pieds de face à la rue Royale par cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant désigné par le numéro municipal 526 rue Royale.

Les améliorations consistent en une splendide résidence et magasin en briques à trois étages; le rez-de-chaussée contient le magasin, vestibule et trois chambres dans le fond, hangar, citerne, etc.; les premier et deuxième étages contiennent vestibules, galeries devant et derrière et cinq chambres à chaque étage; la maison a le gaz partout et se loue comme suit: Rez de chaussée $11 par mois; premier et deuxième étages $25 par mois. Loyer total par mois $36.

3. MAGASIN ET RESIDENCE SUBSTANTIELS No 528 RUE ROYALE, ENTRE LES RUES ST. LOUIS ET TOULOUSE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St Louis et Toulouse, et mesurant vingt pieds onze pouces et quatre lignes de face sur la rue Royale, par cent vingt pieds de profondeur. Dans les titres du vendeur de l'acquéreur actuel, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 15 novembre 1859, ledit lot est décrit comme ayant environ vingt et un pieds de face, par cent vingt pieds de profondeur, mesure américaine; mais ceci est une erreur du dit notaire, les dimensions étant en mesure françaises comme il a été déclaré par le vendeur dans l'acte passé pardevant C. J. Théard, notaire, le 4 juin 1889; laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 528 rue Royale.

Les améliorations consistent en une substantielle résidence et magasin en briques à trois étages; le rez de chaussée contenant vestibule, magasin et trois chambres, citerne, hangar, etc.; les premier et deuxième étages contenant vestibules, galeries devant et derrière, et cinq chambres à chaque étage; la maison a le gaz partout et se loue comme suit: Rez-de-chaussée, $10; premier et deuxième étages, $20. Total du loyer, par mois, $30.

4. RESIDENCE SUBSTANTIELLE EN BRIQUES A DEUX ETAGES ET DEMI, No 739 RUE ST-PIERRE, ENTRE LES RUES BOURBON ET ROYALE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné sur les rôles d'assessement pour l'année 1896 comme lot No 22 dans l'ilet No 61, lequel est borné par les rues St Pierre, Bourbon, Royale et Toulouse et mesurant trente et un pieds de face à la rue St Pierre sur cent vingt sept pieds de profondeur et est désigné par le numéro municipal 782 rue St-Pierre.

Les améliorations consistent en une substantielle résidence en briques à deux étages et demi, contenant au rez-de-chaussée grand salons à arche et quatre chambres, hangar, escaliers devant et derrière; le premier étage à des galeries, vestibule et sept chambres et cabinet; la mansarde contient sept chambres. La maison a de bons locataires et se loue $30 par mois.

5. JOLI COTTAGE EN BRIQUES ET ARDOISES No. 636 RUE

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern.

BOURBON ENTRE LES RUES ST. PIERRE ET TOULOUSE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues St. Pierre, Toulouse, Bourbon et Royale, désigné comme lot No 21 de l'ilet No 61, ledit lot No. 21 mesurant dix-neuf pieds de face sur la rue Bourbon par soixante-quatre pieds de profondeur et est désigné par le numéro municipal 626 rue Bourbon.

Les améliorations consistent en un joli cottage en briques, ardoisé avec allée sur le côté et contenant vestibule, quatre chambres et office; et une bâtisse dans le fond contenant une cuisine et office, cour, citerne, etc.; toutes les chambres sont plâtrées. La maison est en bonne condition. Se loue $14 par mois.

6. SUBSTANTIELLE RESIDENCE EN BRIQUES A 3 ETAGES, No 1124 RUE BOURBON, ENTRE LES RUES HOPITAL ET URSULINES.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Bourbon, Hôpital, Royale et Ursulines, ayant en mesure française vingt cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Bourbon, par cent vingt pieds de profondeur: borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Mme veuve G. Labarre, et de l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à J. Dusuau et laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 1124 rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une résidence substantielle en briques à trois étages, contenant au rez-de-chaussée, vestibule et cinq chambres, citerne, hangar, etc. les premier et deuxième étages contenant dix chambres, galerie devant et derrière, vestibule, etc. La maison est louée $25 par mois.

7. SPLENDIDE RESIDENCE EN BRIQUES A 2 ETAGES, No 1132 RUE BOURBON, ENTRE HOPITAL ET URSULINES.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Ursulines, Royale et Hôpital, désigné par la lettre A sur un devis fait par A. De Armas, député voyer de ville, en date du 18 février 1884 et annexé à un acte passé pardevant Edgar Grima, notaire en cette ville, en date du 26 avril 1884 et par le numéro un du plan original de Joseph Pilié voyer, en date du 24 janvier 1835, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, alors un notaire, le 7e jour d'Avril 1835. Lequel dit lot de terre commence à une distance de soixante trois pieds 11 pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital dans ledit ilet et mesure trente pieds deux pouces et deux lignes de face sur la rue Bourbon par cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Et laquelle dite propriété est désignée par le numéro municipal 1132 rue Bourbon.

Les améliorations consistent en une splendide résidence en briques à deux étages contenant au rez de chaussée, vestibule, salons doubles, salle à manger et trois chambres, citerne, cour dans le fond, le premier étage contenant six chambres, galerie devant et derrière, etc., le tout de première condition. Se loue pour $25 par mois.

8. RESIDENCE DOUBLE EN BRIQUES Nos 1015 et 1017 RUE HOPITAL, ENTRE LES RUES REMPARTS ET BOURGOGNE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Quartier, Bourgogne et Remparts. Ledit lot mesure quarante pieds neuf pouces de face à la rue Hôpital, quarante et un pieds huit pouces et cinq lignes de largeur dans le fond; cent vingt pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Remparts et sur l'autre ligne de côté quatre vingt pieds de profondeur sur une ligne droite, auquel point elle court onze pouces et cinq lignes vers la rue Bourgogne et s'étend en une autre profondeur de quarante pieds un pouce et cinq lignes. Et laquelle dite propriété est connue par les numéros municipaux 1015 et 1017 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en briques et ardoisée, contenant de chaque côté trois chambres, galerie derrière et bâtisse avec deux chambres de chaque côté; la cour a une citerne et un hangar de chaque côté avec allées, etc; se loue $10 par mois de chaque côté.

9. DOUBLE BATISSE EN BOIS Nos 1109 ET 1111 RUE HOPITAL, ENTRE REMPARTS ET ST. CLAUDE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Hôpital [ou Chemin du Bayou], Quartier, Remparts et St Claude, mesurant quarante cinq pieds, dix pouces et deux lignes de face à la rue Hôpital [ou Chemin du Bayou]; quarante et un pieds, neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond; cent onze pieds, trois lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Claude et cent onze pieds, six lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et laquelle dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1109 et 1111 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois avec devanture plâtrée; la maison contenant de chaque côté trois chambres, galerie derrière et bâtisse dans le fond avec deux chambres de chaque côté, citerne, etc. Se loue $10 de chaque côté, par mois.

10. LA BATISSE DOUBLE EN BOIS Nos 1113 ET 1115 RUE HOPITAL ENTRE LES RUES REMPARTS ET ST CLAUDE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin du Bayou (ou la rue Hôpital) et les rues Remparts, St Claude et Quartier, et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur le Chemin du Bayou (ou la rue Hôpital), par une profondeur de cent neuf pieds et neuf pouces, entre lignes parallèles, et est désigné par les numéros municipaux 1113 et 1115 rue Hôpital.

Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois couverte en ardoises, contenant de chaque côté allée, trois chambres et galerie dans le fond; bâtisse dans le fond avec deux chambres de chaque côté, citerne etc. La maison a la devanture plâtrée. Se loue $10.00 par mois de chaque côté.

11. LA BATISSE SIMPLE EN BRIQUES A DEUX ETAGES Nos 815 ET 817 RUE N. REMPARTS ENTRE LES RUES STE. ANNE ET DUMAINE.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Ste Anne, Dumaine et St Claude et mesurant (dit lot) en mesure française trente pieds six pouces de face sur rue Remparts par une profondeur de cent-neuf pieds entre lignes parallèles mesure américaine. Et laquelle dite propriété est désignée par les numéros municipaux 815 et 817 rue Nord Remparts.

Les améliorations comprennent la jolie résidence simple en briques à deux étages couverte en ardoises, contenant au rez-de-chaussée salons doubles, salle à manger, escalier et deux chambres à coucher, galerie sur le devant, vestibule et quatre chambres au premier étage; aussi une bâtisse dans le fond avec trois chambres à chaque étage, cour ayant citerne, chambres à bains, allée, etc. Se loue $30 par mois.

12. LE JOLI COTTAGE SIMPLE Nos 1027 ET 1029 RUE N REMPARTS, ENTRE LES RUES ST PHILIPPE ET URSULINES.

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, St-Philippe, St-Claude et Ursulines, et mesurant trente pieds de face à ladite rue Remparts sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, faisant partie du lot désigné par le No 23 sur un plan fait par

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

I. Tanesse, alors voyer en cette ville et déposé en l'étude de M. De Armas, ancien notaire, dans le livre de l'année 1810, folio 464, borné sur le côté, vers la rue Ursulines par la propriété appartenant anciennement à Fanchonette Robert, et sur le côté vers la rue St Philippe par la propriété appartenant anciennement à Flarisa, laquelle dite propriété est désignée par les numéros municipaux 1027 et 1029 rue Nord Remparts.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en briques couvert en ardoises, avec mansarde. Il y a salons à arches, salle à manger, deux chambres à coucher, escalier, aussi un vestibule; dans la mansarde deux chambres dans le fond, une grande cour, une citerne, allée, etc. Se loue $18 par mois.

13. LA MAGNIFIQUE BATISSE EN BOIS COUVERTE EN ARDOISE No 1622 RUE DUMAINE, ENTRE LES RUES ROBERTSON ET CLAIBORNE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Robertson et Claiborne, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Dumaine par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt sept pieds, dix pouces, et cinq lignes, et est désigné par le numéro municipal 1622 rue Dumaine.

Les améliorations comprenant la magnifique résidence en bois couverte en ardoises avec devanture plâtrée; la maison contenant au rez-de-chaussée vestibule, salons doubles et salle à manger sur le premier étage; vestibule, quatre chambres et chambre à bain aussi une bâtisse dans le fond, contiguë à la bâtisse principale, contenant deux chambres, galerie à chaque étage; une grande cour avec allée sur le côté, citerne, hangar, etc., tout en bonne condition. Se loue $25 par mois.

14. LA BELLE RESIDENCE EN BRIQUES A TROIS ETAGES No 227 RUE N REMPARTS, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, et privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bassin, Douane et Bienville, mesurant en mesure américaine vingt trois pieds dix pouces et un demi pouce de face à chacune desdites rues Remparts et Bassin par une profondeur de cent vingt neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles traversant ledit ilet de la rue Remparts à la rue Bassin, laquelle propriété est bornée sur le côté vers la rue Bienville par la propriété autrefois vendue par le défunt George Arnold Holt à James G. Wibray, et sur le côté vers la rue Douane par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à A. M. Buchanan. Laquelle propriété est désignée par le numéro municipal 227 rue Nord Remparts.

Les améliorations consistent en une magnifique résidence en briques à trois étages, contenant grands salons doubles, vestibule, salle-à-manger, offices, cuisine, salle-à-déjeuner, hangar, citerne, buanderie; premier étage à galerie sur le devant et dans le fond, vestibule et sept chambres, cabinets, etc; second étage contenant trois chambres, vestibule, etc.

Et laquelle dite propriété ci dessus décrite devant être vendue sujette à l'usufruit pour la vie de ses loyers et de ses revenus comme légués dans le dernier testament du défunt en ceci à sa sœur Mlle Marie Kernan et à sa belle sœur Mme Bridget A. Kernan.

15. TROIS RESIDENCES SIMPLES EN BRIQUES A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE, ET TROIS TERRAINS DANS LE FOND Nos 308, 310, 312 ET 314 RUE N. REMPARTS, ENTRE LES RUES BIENVILLE ET CONTI.

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances ou de quelque façon en dépendant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Nord Remparts, [illegible], désignés par les lettres A, C, E, sur un devis dressé par J. A. D'Hemécourt, député-voyer, le 30 juin 1870, une copie duquel devis est annexée à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, le 14 mars 1878, contenant une hypothèque par Mme F. M. Cory à David Urquhart, comme président du "New Orleans Savings Institution", d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme suit:

Lot "A" mesurant dix neuf pieds onze pouces et quatre lignes de face sur la rue Remparts par une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt sept pieds et un pouce et à une distance de soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de la rue Bienville. Lot "C" est contigu au lot "A" mesurant dix neuf pieds, onze pouces et quatre lignes de face sur la rue Remparts, par une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingts pieds onze pouces; lot "E" est contigu au lot "C" ci-dessus décrit, mesurant dix neuf pieds onze pouces quatre lignes de face sur la rue Remparts, par une profondeur de quatre vingts pieds onze pouces sur la ligne du lot "C" et soixante quatorze pieds sur une allée commune ouvrant sur la rue Remparts, et une autre profondeur de sept pieds sur une ligne oblique, aussi faisant face sur ladite allée, et dix huit pieds sept pouces et quatre lignes de largeur dans le fond de ladite allée.

Les améliorations consistent en trois résidences simple en briques à deux étages et mansarde, contenant chacune au rez-de-chaussé, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine et office, citerne etc., et au premier étage, vestibule, galeries devant et derrière et quatre chambres à coucher; la mansarde contient, vestibule et deux chambres finies toutes les chambres sont gentiment tapissées et chaque maison est en bonne condition; la cour a hydrant, citerne, etc. Loyer de chaque maison, $30 par mois.

—ET—

16. TROIS AUTRES CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque façon en dépendent, situés dans les mêmes district et ilet et dans le fond des lots "C" et "E" ci-dessus décrits et désignés sur le devis ci-dessus mentionné par les lettres "B," "D" et "F" et mesurant chacun trente-deux pieds quatre pouces de profondeur par les largeurs et ouvertures suivantes sur ladite allée commune, à savoir:

Lot "B" dix pieds neuf pouces, Lot "D" dix pieds dix pouces; et lot "F" dix pieds huit pouces; et ensemble avec une allée s'ouvrant à trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la rue des Remparts, commune aux six lots de terre ci-dessus décrits. Lesquelles propriétés sont désignées par les numéros municipaux 308, 310, 312 et 314 rue Nord Remparts.

Ces trois lots sont vacants et seront vendus avec les propriétés ci-dessus décrites comme le No 15 en bloc.

Conditions—Un tiers ou plus du prix d'achat comptant; la balance s'il y en a, sous les termes de crédit de un ou deux ans, les paiements différés devant être également divisés et représentés par des billets de l'acquéreur, ou des acquéreurs tirés à son propre ordre et par lui ou elle signés et endossés portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement et garanti par lien et privilège du vendeur, sur la propriété adjugée et vendue; que en plus les paiements différés, s'il y en a, seront en sus garantis par les clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et assumer, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en l'année 1901; les frais de timbres du Revenu Intérieur, s'il y en a, et les frais des actes de vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire.

W. S. Parkerson, Bernard Bruenn, avocats.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Mme Marie Melançon, femme de Camper Wilson, versus son mari.

No 63,316—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—VENDREDI, le 2 août 1901, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 juin 1901 et signé le 24 juin 1901 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, sur les lieux:

Premier—No 818 rue Hillary—Petit lot de meubles et buggy

Deuxième—A l'encoignure de l'avenue Carrollton et la rue Oleander—Un lot d'outils pour forgeron, wagon et harnais.

Troisième—sur la rue Oliva, entre les rues Short et Fern—Un lot de meubles.

Conditions—Comptant.

21 juil—21 28—août 2

VENTES A L'ENCAN.

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

PLACEMENT DE CHOIX.

Emplacements de valeur du Sixième District pour bâtir.

Vingt quatre lots de terre, sur l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Octavie et Annonciation, devant être subdivisés. Ne manquez pas cette occasion. JEUDI, le 8 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans l'affaire de la succession de Joseph Adams, No 64,854, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—JEUDI, le 8 août 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O. No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 5 juillet 1901 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon John St Paul, juge de la Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Vingt-quatre, certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, Lne., dans l'ilet No 129, borné par les rues Tchoupitoulas, Octavie, Jersey, maintenant Annonciation, et l'avenue Peters, désignés sur un devis fait par C. Milo Williams, député voyer de ville, le 18 mai 1901 désignés par les lettres B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X et Y, et mesurant chacun d'après ledit devis comme suit, à savoir:

Lots "B" et "C" mesurant chacun trente pieds, neuf pouces et deux lignes de face sur l'avenue Peters par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds et six pouces. Lots D, E, F, et G, mesurant chacun trente pieds de face sur l'avenue Peters sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds six pouces. Lots H, I, J, K, L, M, N et O mesurant chacun trente et un pieds de face sur la rue Tchoupitoulas sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds. Lot H formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Peters. Lot P forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Octavie et mesurant trente trois pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles et face sur la rue Octavie de cent vingt pieds. Lots Q, R, S et T mesurant chacun trente pieds de face à la rue Octavie sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles de cent quarante et un pieds six pouces. Lots U, V, W. mesurent chacun trente pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de cent onze pieds six pouces; Lot X formant l'encoignure des rues Octavie et Annonciation et mesurant trente et un pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Octavie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles et face à la rue Annonciation de cent onze pieds et six pouces. Lot Y mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt deux pieds quatre pouces et une ligne.

Les dits lots sont composés des lots désignés sur le plan original de Rickerville par les numéros un à vingt six inclusivement et furent acquis comme suit: lots 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et la moitié la plus près de l'avenue Peters des lots 5 et 18 par Joseph Adams par achat de Jos D. Taylor, d'après un acte passé pardevant G. G. Rebentisch, notaire le 12 de — 1887, enregistré livre de transferts 124, folio 697; lots 1, 2, 3, 4, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et la moitié la plus près de la rue Octavie des lots 5 et 18, par Joseph Adams par achat de Anthony Bochr par acte pardevant G. G. Kroenenberger, notaire, le 12 sept. 1896, enr. livre des transferts 170, folio 755.

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente, et devant assumer toutes les taxes pour 1901, et les timbres du revenu intérieur. Acte de vente pardevant G. G. Kroenenberger, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 juillet—7 14 21 28—août 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Washington Bell et Susan Bell.

No 64,637—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, 22 août 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, en vertu d'un ordre daté et signé le 15 juillet 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etc. qui s'y trouvent, situé dans le Septième district de cette ville, dans l'ilet No 197, borné par les rues Jeannette, Cambronne, Jefferson et Sixième. Le dit lot étant formé de la première profondeur des lots 18 et 22 sur un plan ou devis annexé à un acte passé pardevant Frederick Deibel, notaire, le 24 octobre 1892 et enregistré C O B— fol— et mesurant 35 pieds de face à la rue Jeannette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1901 et les timbres du R. I. Acte de vente pardevant W. R. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 8 15 22

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Pierre V. Ruiz.

No 65,348—Cour Civil de District pour la Paroisse d'Orléans — Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, — Placide J. Spear, Encanteur—bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 21 août 1901, à midi, il sera vendu à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 15 juillet 1901, pour le compte de ladite succession, la ci-après décrite propriété, à savoir —

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, désigné comme lot 8 dans l'ilet 11, borné par les rues Désiré, Elmire, St-Claude et Marais, mesurant 31 pieds, 1 pouce, 6 lignes de façade à la rue St-Claude, sur 119 pieds, 1 pouce et demi de profondeur et façade sur la rue Elmire, formant l'encoignure des rues St Claude et Elmire.

Les améliorations comprennent un joli cottage élevé avec trois chambres, citerne, etc., connu par le numéro municipal 3431 rue St Claude.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien de vendeur, et privilèges sur ladite propriété, stipulant de porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, et devant être passé pardevant Robert Légier, notaire public, et devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, l'acquéreur assumant le paiement en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes de l'année courante 1901, et de déposer avec l'encanteur au moment de la vente 10 pour cent de son enchère pour lier la vente.

Robert Légier avocat.

21 juil—21 28 — août 4 11 18 21

Succession de Mlle Natalie Seins ou Sein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 65,338—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

Cunningham & Cunningham, avocats.

19 juil— 19 23 28

Succession de Louis J. Fazan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,416—Division B—Attendu qu'Elmire A. Nouman, veuve de Louis J. Fazan, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis J. Fazan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Carroll & Carroll, avocats.

21 juil—21 25 30